



**BUREAU VAN DIJK**

A Moody's Analytics Company

# Commerce transparent

---

Analyser les réflexions  
récentes sur les  
bénéficiaires effectifs, le  
pouvoir et le contrôle

**Welcome to the  
business of certainty**

# I Table des matières

## **Partie 1 : introduction à la notion de bénéficiaires effectifs**

Découvrez l'importance des bénéficiaires effectifs.....	3
Définition des bénéficiaires effectifs.....	4
Pourquoi les sanctions sont-elles importantes pour la due diligence .....	5

## **Partie 2 : protection de votre entreprise**

Comment l'accès à des données de qualité peut-il atténuer les risques.....	6
Éviter les pièges en connaissant les mesures d'exécution de la loi.....	7
Protéger votre marque contre les associations indésirables .....	8

## **Partie 3 : difficultés, pièges et solutions**

L'importance de la surveillance de la propriété.....	9
Pourquoi les structures capitalistiques peuvent-elles rester opaques .....	10
Étapes pratiques vers une meilleure gestion des risques.....	12

## **Partie 4 : aide proposée par Bureau van Dijk**

Découvrez les outils dont vous avez besoin pour prendre en charge la conformité	14
Autres ressources.....	15

### **À propos de Bureau van Dijk**

Chez Bureau van Dijk, la certitude est notre métier. Experts reconnus dans l'aide à la décision, nous recueillons et traitons les données qui vous fourniront les informations les plus complètes et les plus fiables sur les entreprises privées.

Nos solutions sont conçues pour vous aider à gagner en efficacité et à développer votre entreprise. Nous vous donnons accès à des informations précises et standardisées sur des sociétés privées et les grands groupes. Bien plus que de simples « données », nos solutions vous garantissent un niveau de certitude supérieur.

# Votre réputation dépend de ceux avec qui vous êtes associés

## Il incombe désormais aux entreprises de découvrir tous les liens criminels ou à risque dans leur réseau tiers

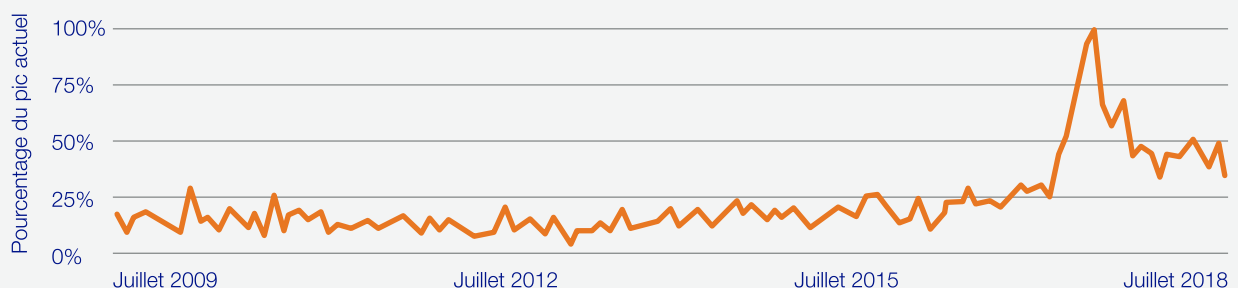
Le paysage de la conformité a été transformé au cours des 10 dernières années par un tsunami de données. Alors que la technologie a mis en évidence l'interconnexion du monde des affaires, elle a également suscité des attentes en termes de réglementation dans le monde entier.

Cela a conduit à un élargissement des listes de sanctions et à une application de la loi renforcée. Pour éviter des amendes inattendues et préserver la réputation de votre entreprise, vous devrez pouvoir faire confiance à vos partenaires commerciaux. Mais concernant vos relations avec des tiers, savez-vous vraiment avec qui vous traitez ?

Désormais, plus que jamais, vous devez savoir exactement qui contrôle vos fournisseurs et partenaires commerciaux, qui sont vos clients et si des changements pourraient conduire à une non-conformité. C'est pourquoi l'identification des bénéficiaires effectifs ainsi que des personnes ayant le pouvoir et le contrôle sur vos partenaires est cruciale pour gérer les risques liés à la conformité.

Identifier les bénéficiaires effectifs doit faire partie intégrante de la stratégie de votre entreprise en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, de connaissance du client (KYC), de due diligence renforcée et de conformité.

### L'intérêt pour la notion de bénéficiaires effectifs a augmenté



Intérêt pour les bénéficiaires effectifs depuis mai 2018, lorsque le FinCEN a présenté sa « Final Rule » en termes de Due Diligence Client (CDD), imposant de nouvelles exigences pour les déclarations sur les bénéficiaires effectifs par les institutions financières.

Source : Recherches avec Google Trends pour les termes « bénéficiaires effectifs » Juin 2018 à juillet 2019

# Bénéficiaire effectif : définitions des organismes de réglementation

**Bien que les concepts de bénéficiaire effectif diffèrent dans les détails, les organismes de réglementation s'accordent sur les grands principes**

## Définition du GAFI

Le [Groupe d'action financière](#) (GAFI) est un organisme intergouvernemental de normalisation chargé de lutter contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et d'autres crimes financiers. Son mandat couvre les banques et les institutions financières, mais il émet aussi des recommandations sur la manière dont les gouvernements identifient et réagissent à la criminalité financière dans les secteurs non réglementés.

Le GAFI définit un **bénéficiaire effectif** comme la ou les personnes physiques qui détiennent ou dirigent réellement un client (y compris via une chaîne de détention ou par un contrôle indirect); ou les personnes physiques au nom desquelles une transaction est effectuée, y compris celles qui exercent un contrôle effectif ultime sur une personne morale ou une structure juridique.

## Définition du FinCEN

Le Financial Crimes Enforcement Network (FinCEN), une agence du Trésor américain, définit un bénéficiaire effectif comme suit :

- Chaque personne qui, directement ou indirectement, détient 25 % ou plus des participations d'une entité juridique cliente.
- Un seul individu ayant la responsabilité de contrôler, gérer ou diriger personne morale cliente, notamment un dirigeant ou un cadre supérieur ; ou toute autre personne remplissant régulièrement des fonctions similaires, car la structure des entités juridiques présente une grande diversité.

La Final Rule de due diligence client du FinCEN est entrée en vigueur en mai 2018 pour « améliorer la transparence financière et empêcher les criminels et

terroristes d'utiliser les entreprises à mauvais escient afin de dissimuler leurs activités illicites et de blanchir leurs gains mal acquis ».

## Définition de l'UE

La définition de l'Union européenne des bénéficiaires effectifs en dernière analyse (UBO) se trouve dans l'article 30 de la 4<sup>e</sup> [directive anti-blanchiment](#) (AML4) et adopte également un seuil de 25 % :

« Une participation de 25 % plus une action ou un droit de propriété de plus de 25 % dans le client détenus par une personne physique doivent être une indication de propriété directe. Une participation de 25 % plus une action ou un droit de propriété de plus de 25 % dans le client détenus par une entité sociale, sous le contrôle d'une ou de plusieurs personnes physiques, ou par plusieurs entités sociales, sous le contrôle de la ou des mêmes personnes physiques, doivent être une indication de propriété indirecte».

S'agissant d'une recommandation plutôt que d'un mandat, le seuil « s'applique sans préjudice au droit des États membres de décider qu'un pourcentage inférieur peut être une indication de propriété ou de contrôle ».

En fait, il est possible d'exercer un contrôle sur une entreprise sans propriété, même en détenant moins de 1 % des actions avec droit de vote, ce qui peut bouleverser l'équilibre entre les autres actionnaires majoritaires ayant droit de vote. Il est également possible de contrôler un propriétaire ou un actionnaire endetté, tout en restant invisible aux yeux des organismes de réglementation. Maîtriser ce concept de contrôle indirect est essentiel pour comprendre la propriété effective (voir [page 11](#)).

# Contrôle et traçabilité de la propriété

## Il peut être difficile d'identifier qui contrôle vos partenaires commerciaux

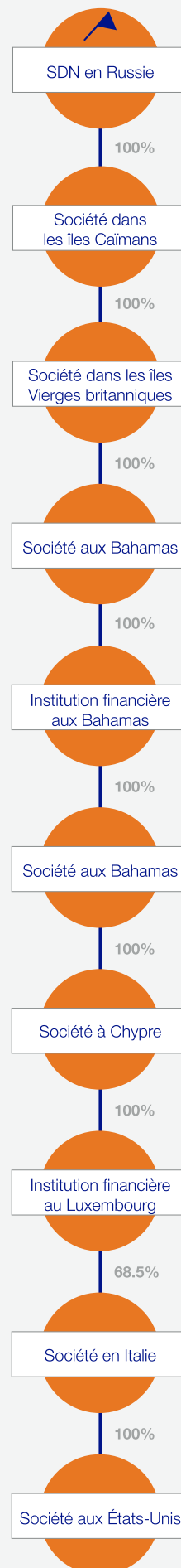
Le contrôle ne concerne pas seulement la propriété, mais également l'influence. « Jadis, cela restait dans la famille » explique Bill Hauserman, directeur principal des solutions de conformité chez Bureau van Dijk.

Mais à mesure que la détection s'est améliorée, les criminels se sont perfectionnés pour brouiller les pistes, en utilisant des structures capitalistiques sans lien évident avec l'individu ou l'entité les contrôlant réellement. L'influence sur le propriétaire apparent, sous forme d'un prêt par exemple, permet à ceux qui souhaitent cacher leurs activités d'exercer un pouvoir indirect.

Ces liens indirects comptent. Le Bureau du contrôle des avoirs étrangers aux États-Unis (Office of Foreign Asset Control, ou OFAC) condamne à une amende les sociétés traitant avec une entité sanctionnée ou une entité sanctionnée « par extension » ou « par association ».

Les sanctions économiques, qui peuvent s'appliquer à un pays, un groupe ou un individu, sont émises par l'OFAC aux États-Unis, et par la Commission européenne et les États membres dans l'UE. Les sanctions peuvent porter sur toutes les entreprises, pas uniquement sur celles des secteurs réglementés comme la finance, l'énergie et les télécommunications.

Cela signifie que si une chaîne non rompue de liens de propriété de 50 % ou plus mène à une entreprise entièrement ou partiellement détenue par une entreprise ou un individu sanctionnés, toutes les entreprises de la chaîne sont également sanctionnées. Des sanctions peuvent être imposées à des entités ou à des personnes ayant une définition moins nuancée du contrôle de propriété. Elles sont généralement établies à 50 % dans la plupart des secteurs. Cependant, cela peut se répercuter sur plusieurs niveaux de propriété, ce qui rend indispensables les processus d'enquête approfondis.



La figure (à gauche) montre comment une société enregistrée aux États-Unis est reliée à un ressortissant spécialement désigné (Specially Designated National, ou SDN), entraînant ainsi une sanction par extension pour toutes les entreprises de la chaîne.

## Protection de votre entreprise

### Les données sont votre première ligne de défense afin d'empêcher que votre entreprise ne soit liée à des actes répréhensibles

Les chaînes de données de pouvoir et de contrôle non vérifiées génèrent un risque. Les liens de propriété et les listes de sanctions peuvent rapidement changer et, en vertu de [la règle des 50 % de l'OFAC](#), votre entreprise pourrait ainsi se retrouver rattachée à une entité ou à un individu sanctionnés par les États-Unis, par exemple. Il est essentiel de disposer d'informations à jour en matière de propriété, surtout si votre entreprise utilise des outils automatisés.

En 2019, l'outil de dépistage d'Apple basé sur l'IA n'a pas identifié de correspondance entre « SIS d.o.o » sur la liste des entités sanctionnées de l'OFAC et « SIS DOO » dans sa base de données de partenaires, car la dernière partie du nom avait été saisie en majuscules. Apple, qui n'avait pas non plus identifié de liens avec le propriétaire majoritaire sanctionné de SIS d.o.o, Savo Stjepanovic, a été condamné à une amende de 467 000 dollars.

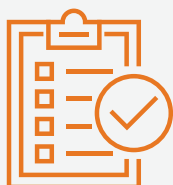
En avril 2018, l'OFAC a ajouté 12 ressortissants russes à sa liste de sanctions envers des ressortissants spécialement désignés (SDN) pour avoir profité

d'« [activités malveillantes](#) ». Cela a eu des retombées sur 1 300 entreprises, identifiées par Orbis comme sanctionnées par extension, à cause des nouveaux ressortissants spécialement désignés. Aucune de ces 1 300 entreprises ne figurait sur une liste de sanctions, et 90 % d'entre elles avaient été enregistrées en dehors des États-Unis. Cependant, traiter avec elles aurait tout de même conduit à des amendes. (Voir page 7.)

En Europe, déterminer qui détient le pouvoir et le contrôle sur les entreprises au sein de l'écosystème de votre société peut également s'avérer difficile. Les États membres de l'UE ont été chargés de recueillir et publier des informations sur les bénéficiaires effectifs, conformément aux directives AML4 et AML5.

Les registres centraux nationaux des bénéficiaires effectifs, y compris des personnes exerçant un contrôle important, doivent être accessibles au grand public. Cependant, les registres reposent sur une auto-déclaration sans contrôles indépendants. Ainsi, lorsque des registres ont été configurés, les données sont souvent indisponibles ou incorrectes.

Informations minimales sur les bénéficiaires effectifs ultimes (UBO), que la Commission européenne recommande d'inclure dans les registres nationaux :



- mois et année de naissance
- pays de résidence
- nationalité
- étendue de la propriété effective ou de l'intérêt bénéficiaire

Même les registres répondant aux exigences de l'UE peuvent ne pas être suffisants pour fournir des informations précises, à jour et complètes sur l'entreprise. Les autres sources d'information sur les entreprises sont donc une part essentielle des processus de due diligence, onboarding, conformité et de gestion des risques.

## Les liens peuvent être coûteux

### Les organismes de réglementation sont plus que jamais susceptibles de prendre des mesures si votre due diligence ne parvient pas à vérifier les chaînes de détention

« Les amendes liées aux sanctions, s'élevant à des dizaines ou centaines de milliers de dollars, sont l'équivalent d'une contravention pour excès de vitesse » explique Bill Hauserman. « Sauf qu'une condamnation pour corruption peut coûter des centaines de millions de dollars. »

Ignorer le risque de liens avec des parties inconnues n'est donc pas une option. Lorsqu'en 2015, la société néerlandaise de télécommunications VimpelCom (aujourd'hui VEON) a acquis deux entreprises en Ouzbékistan, « la haute direction a essayé d'imposer cela sans divulguer certaines informations de base », confie Michael Volkov, procureur fédéral et expert de la Foreign Corrupt Practices Act (FCPA, loi sur la corruption dans les transactions à l'étranger).

« Les deux sociétés cibles possédaient des sociétés-écrans dans leur structure capitalistique, en d'autres termes, le bénéficiaire final de l'argent qui avait été versé [pour l'acquisition] était une société-écran. »

Selon Michael Volkov, les membres du conseil d'administration avaient une responsabilité fiduciaire et auraient dû se renseigner sur le propriétaire de telles

sociétés-écrans. S'ils l'avaient fait, leurs recherches auraient pu les mener à Gulnara Karimova, fille du président ouzbek.

Selon Michael Volkov, la due diligence insuffisante appliquée par une société de forage opérant en Angola, concernant son partenaire en coentreprise, posait problème. Les autorités ont déterminé que le partenaire commercial était détenu à 10 % par Manuel Vicente, personne sanctionnée et directeur de la compagnie pétrolière angolaise d'État Sonangol. « Il faut descendre à 10 %, même à 5 % » explique Michael Volkov.

La Standard Chartered Bank, enregistrée au Royaume-Uni, a conclu un accord avec l'OFAC en avril 2019 pour résoudre des violations de sanctions liées au Zimbabwe, ainsi qu'à des personnes figurant sur la liste des ressortissants spécialement désignés (SDN) de l'OFAC. Dans cette affaire, toutes les transactions au Zimbabwe étaient liées à des organisations possédant des participations à 50 %, détenues directement ou indirectement par des personnes figurant sur la liste SDN. (Pour en savoir plus sur la règle des 50 % de l'OFAC, reportez-vous à la page 9.)

---

« Une condamnation pour corruption peut coûter des centaines de millions de dollars. »

---

# Ne mettez pas votre réputation en danger

## Votre entreprise peut souffrir de son association à des acteurs indésirables

Les personnes politiquement exposées (PPE) ainsi qu'une couverture médiatique négative autour de bénéficiaires effectifs peuvent également nuire gravement à votre marque. Sans surprise, un nombre toujours croissant d'entreprises dans des secteurs non réglementés choisissent d'effectuer des contrôles afin de préserver leur réputation.

Aucune marque ne souhaite se trouver liée à des bénéficiaires effectifs apparaissant sur des listes de surveillance ou impliqués dans des affaires de blanchiment d'argent, de pot-de-vin ou de corruption. Découvrir que le pouvoir et le contrôle exercés sur vos partenaires sont détenus par un individu ayant des liens avec l'**esclavage moderne**, le trafic de drogue ou le financement du terrorisme pourrait être désastreux.

Avoir les bonnes informations sur l'entreprise peut empêcher ces rapprochements indésirables. Dans la plupart des cas, les bases de données ne révèlent pas si un bénéficiaire effectif présente un risque, mais indiquent l'identité du propriétaire, ce qui permet d'effectuer les recherches nécessaires.

Si vous ne parvenez pas à trouver des informations sur la propriété, cela pourrait être un signe que vous traitez avec une société-écran, et vous inciter à approfondir votre enquête afin de découvrir qui a le pouvoir et le contrôle.

Les structures propriétaires complexes off-shore sont également des signaux d'alarme potentiels. Michele Riccardi, chercheur chevronné en criminalité financière à Transcrime met en garde : « Les entreprises présentant une très grande complexité sont 4,7 fois plus susceptibles de subir des sanctions ou des mesures d'application de la loi, et 10,8 fois plus susceptibles d'avoir des intermédiaires soumis à des sanctions ou à des mesures d'application de la loi. » Selon lui, elles comptent aussi 7,5 fois plus de personnes politiquement exposées parmi leurs intermédiaires.

---

« Les criminels se sont perfectionnés dans l'utilisation de structures capitalistiques sans lien évident avec l'individu ou l'entité qui les contrôle réellement. »

---



# Difficultés, pièges et solutions

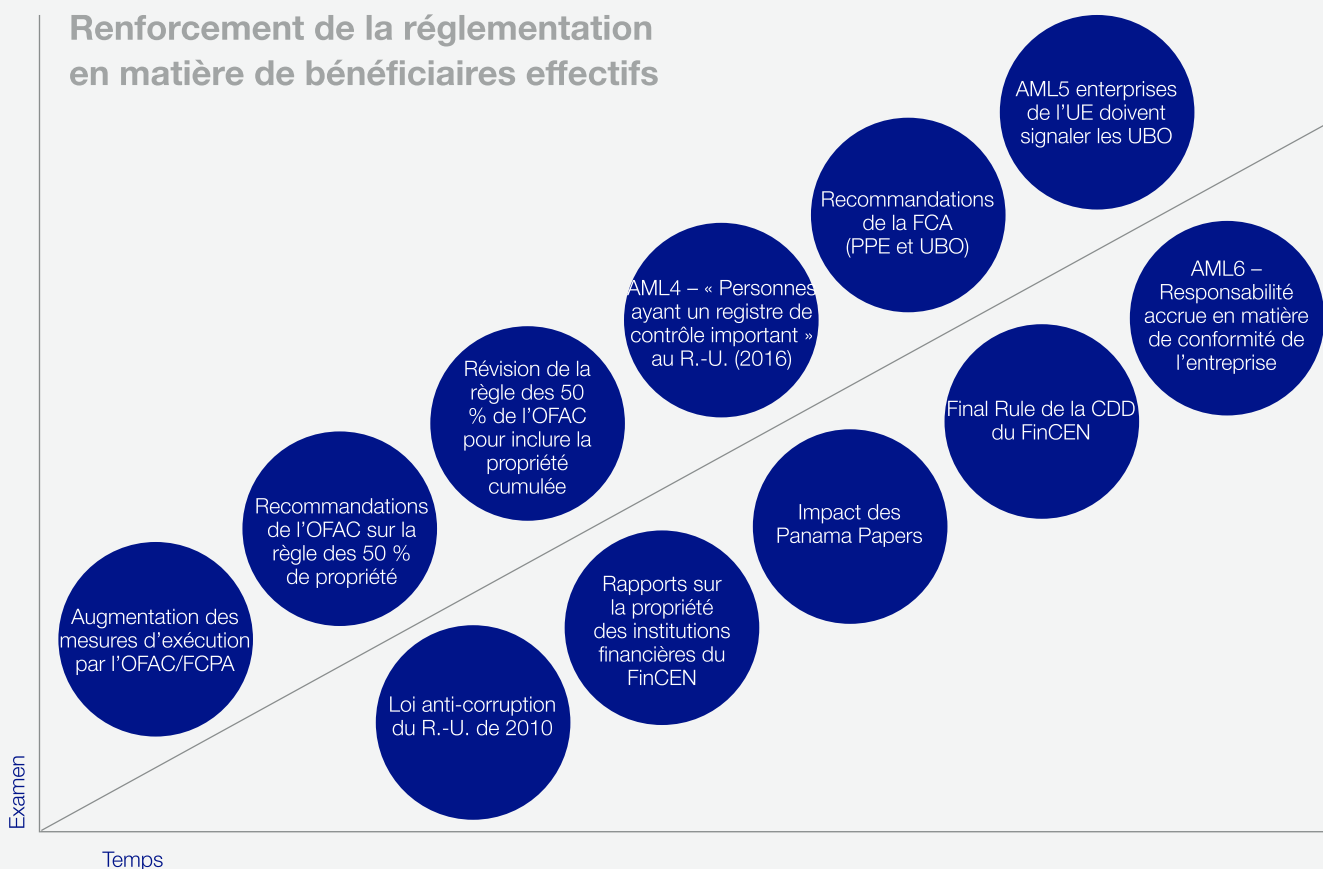
## Les données se détériorent rapidement

Les processus de due diligence ne s'arrêtent pas après l'onboarding. Les structures capitalistiques tierces sont en constante évolution et nécessitent une surveillance.

Selon Bill Hauserman, l'accès à des données structurées est essentiel : « Orbis montre que des millions d'entreprises subissent un changement de propriété chaque mois et cela implique un changement de contrôle dans bon nombre de cas, ce qui signifie que l'UE et la règle des 50 % de l'OFAC entrent indubitablement en jeu. »

Les données se détériorent rapidement et doivent être régulièrement mises à jour. Ce n'est pas seulement l'identité des propriétaires qui change, mais le pourcentage d'actions qu'ils détiennent, certains échappant parfois aux définitions reconnues d'un bénéficiaire effectif.

### Renforcement de la réglementation en matière de bénéficiaires effectifs



## **Pouvoir et contrôle**

### **Lorsque les propriétaires n'ont pas le contrôle, il est important de savoir qui le détient**

La propriété et le droit de vote, ou « contrôle », ne sont pas toujours entre les mêmes mains.

« Si vous prenez en compte toutes les manières dont les actions d'entreprise peuvent être votées au sein d'une organisation, vous constaterez que quelqu'un détenant 0,75 % du total des participations pourrait avoir autant de pouvoir de vote qu'une autre personne qui en possède 49,5 % » affirme Bill Hauserman.

La prise de conscience de l'application renforcée de la législation et la nécessité d'améliorer la due diligence ont conduit les entreprises à réfléchir à l'importance du contrôle et de la propriété. (Voir [page 11](#).)

« Il s'agit d'alliances et de ce qui pourrait se passer en coulisses » estime Bill Hauserman. « Par exemple, un prêt de 10 millions de dollars d'un actionnaire à un autre crée un impact sur le contrôle qui pourrait être invisible, mais qui démontre le pouvoir dont dispose un actionnaire pour influencer ou renverser une décision d'entreprise. »

Les organismes de réglementation ont agi dans le cas d'Och- Ziff, où la société avait une participation de moins de 50 % dans une coentreprise, mais exerçait un contrôle de gestion.

Il y a eu également le cas d'Alcatel-Lucent qui, malgré une participation de moins de 50 %, a néanmoins été considéré comme exerçant un contrôle de gestion, reliant ainsi l'entreprise à une affaire de corruption internationale.

Il peut y avoir des risques cachés provenant d'entités qui échappent aux définitions traditionnelles de propriété et contrôlent pourtant une organisation.

« La question n'est pas seulement de savoir qui est le propriétaire de l'entreprise, mais comment est détenue l'entreprise » explique Ted Datta, directeur des Solutions de conformité chez Bureau van Dijk. « Étudier la structure créée autour d'une entreprise peut vous indiquer qui a le contrôle. Le contrôle est subjectif, nous avons donc élaboré un modèle pour estimer la probabilité de contrôle, en fonction de la structure de l'entreprise. »

« Même les entreprises qui ne sont pas tenues d'avoir un programme de lutte contre le blanchiment d'argent doivent utiliser la « Connaissance du client » (Know Your Customer, KYC) et d'autres outils de due diligence afin de limiter les risques cachés pour leur réputation et d'éviter les amendes » affirme Bill Hauserman.



**Directeur des Solutions de conformité chez Bureau van Dijk**

**Ted Datta**

« La question n'est pas seulement de savoir qui est le propriétaire de l'entreprise, mais comment est détenue l'entreprise. Étudier la structure créée autour d'une entreprise peut vous indiquer qui a le contrôle. Le contrôle est subjectif, nous avons donc élaboré un [modèle](#) pour estimer la probabilité de contrôle, en fonction de la structure de l'entreprise. »

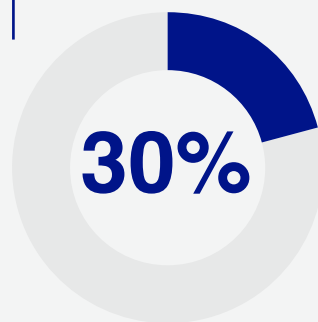
## Propriétaires et actionnaires

### Examiner la question de la propriété par rapport au contrôle

Environ 1 300 professionnels issus d'un panel de secteurs ayant assisté au webinar de Bureau van Dijk « Analyse du pouvoir et du contrôle des actionnaires » ont répondu à la question suivante :

**Un propriétaire ayant le contrôle n'est pas nécessairement un actionnaire majoritaire. Tenez-vous compte de cela dans votre programme de due diligence?**

Oui

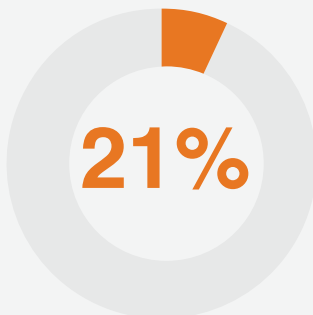


Nous avons des processus qui répondent à cela



Nous élaborons actuellement un processus pour intégrer cela

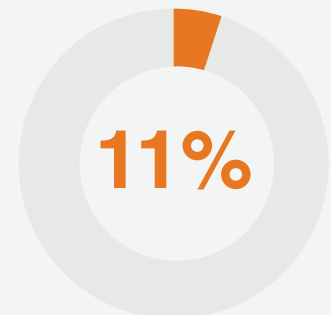
Non



Nous envisageons d'apporter cette amélioration à notre programme



Nous attendons des directives ou des mises en application de la loi plus spécifiques



Cela est totalement nouveau pour notre organisation

## **Prendre des mesures**

### **Des données de qualité permettent d'instaurer un climat de confiance et de réduire les coûts**

De nombreuses entreprises tentant de savoir qui possède ou contrôle leurs partenaires découvrent qu'elles détiennent des données de mauvaise qualité.

Environ 10 à 30 % des noms de tiers que les sociétés détiennent dans leurs données de référence ne sont des noms commerciaux ni enregistrés, ni établis.

Commencer avec de mauvaises informations entrave considérablement la due diligence et la recherche d'informations sur les bénéficiaires effectifs, augmentant ainsi le risque de traiter avec une entité sanctionnée ou un tiers sanctionné par extension.

Le point de départ est de valider le nom d'une entité. Pour ce faire, vous pouvez utiliser une base de données exhaustive d'informations sur les entreprises et votre portefeuille de clients ainsi que des données tierces. Tout commence par un exercice de référencement croisé à l'aide d'une base de données telle qu'Orbis.

Selon Bill Hauserman, les analystes des risques, qui effectuent la recherche de données dans une structure organisationnelle, peuvent être submergés par des dizaines, voire des centaines d'entités à étudier. « Orbis a pour but de soutenir ce type de due diligence : la validation de l'entité juridique en amont qui vous indique la bonne cible. Si vous avez la cible appropriée, ajouter des propriétaires, des directeurs et des responsables est beaucoup plus simple. »

Des outils de flux de travail comme Compliance Catalyst et la base de données Orbis permettent d'accéder à la base de données WorldCompliance des personnes politiquement exposées et aux informations sur les sanctions, améliorant ainsi vos processus de mitigation des risques. L'établissement de ce type de processus de gestion des risques peut également réduire les coûts.

A l'occasion du webinaire « Beneficial ownership, have you got it right ? », Keith Furst, le fondateur de Data Derivatives, explique : « obtenir le plus possible de données précises sur l'entité en amont permettra de réduire les coûts opérationnels des organismes de contrôle de manière continue. L'information sur les bénéficiaires effectifs ajoute une couche supplémentaire à ce cadre en révélant plus de personnes ou d'entités à contrôler concernant les sanctions, les personnes politiquement exposées et les listes de rumeurs et de presse négative. »

---

« Commencer avec de mauvaises informations entrave la due diligence, augmentant ainsi le risque de traiter avec une entité sanctionnée. »

---

## I Approche proactive

### Des standards élevés de due diligence ont un impact sur la criminalité financière

Les amendes liées aux sanctions ou à toute autre application de la loi incitent fortement à donner la priorité à la recherche des bénéficiaires effectifs dans votre programme, tout comme le risque d'atteinte à la réputation découlant d'associations avec des tiers indésirables.

Tandis que les organismes de réglementation effectuent des analyses de plus en plus poussées, les criminels se cachent de mieux en mieux, qu'ils se trouvent derrière des sociétés-écrans disposant de structures d'entreprise complexes ou qu'ils exercent un contrôle via un pouvoir de vote.

Le besoin de due diligence et de vérifications KYC sur les partenaires, les fournisseurs et les autres tiers demeure un élément crucial des activités quotidiennes d'une entreprise. Utiliser la technologie pour bien comprendre qui sont les propriétaires des entreprises de votre écosystème est essentiel à la mitigation des risques. Les équipes de conformité prennent des mesures non seulement pour déterminer les bénéficiaires effectifs, mais aussi pour comprendre où se trouvent le pouvoir et le contrôle des actionnaires.

Lorsque les organismes de réglementation et les entreprises elles-mêmes établissent des standards élevés de due diligence, il est possible d'avoir un impact réel sur la criminalité financière. « L'OFAC croit fermement en cette idée. Comme de plus en plus de sociétés effectuent le screening KYC, il est plus difficile pour les criminels de se cacher et de participer au blanchiment d'argent, qui représente près de 2 000 milliards de dollars par an » explique Bill Hauserman.



**Directeur principal  
des Solutions de  
conformité chez  
Bureau van Dijk**

**Bill Hauserman**

« L'OFAC croit fermement en cette idée. Comme de plus en plus de sociétés effectuent le screening KYC, il est plus difficile pour les criminels de se cacher. »

Inscrivez-vous  
pour votre  
**ESSAI GRATUIT**  
bvinfo.com

## Aide proposée par Bureau van Dijk



Orbis est la ressource de données comparatives sur les entreprises la plus puissante au monde. Cet outil vous fournit:

- des rapports financiers standardisés, afin de pouvoir rechercher et comparer des entreprises dans le monde entier
- des indicateurs de solidité financière, y compris pour des entreprises pour lesquelles on ne dispose pas d'informations détaillées
- des informations complètes sur les structures de l'actionariat et les bénéficiaires effectifs des entreprises, y compris les administrateurs, les dirigeants et les actionnaires
- les personnes politiquement exposées (PPE), les entités sanctionnées et sanctionnées par extension qui sont associées à des entreprises, des individus et des navires
- la documentation relative à la lutte anti blanchiment d'argent (LAB)
- des indicateurs et classements du risque réputationnel selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)
- les opérations de fusion et acquisition et les rumeurs
- des alertes destinées à vous informer de la parution de commentaires négatifs dans la presse, des blogs et les réseaux sociaux

Vous pouvez remplir vos modèles Excel et PowerPoint directement avec les données d'Orbis grâce à des add-ins. Vous pouvez visualiser les données instantanément en utilisant vos méthodes de notation, d'analyse ou de présentation. Vous pouvez également rechercher des entreprises dans Excel. Vos modèles seront automatiquement mis à jour à chaque mise à jour d'Orbis.



La nouvelle version améliorée de Compliance Catalyst est une refonte complète de notre célèbre plateforme de risque pour l'onboarding, la due diligence et la surveillance. Elle vous permet de:

- suivre des entités et des individus avec un nouvel outil de couverture médiatique négative optimisé par l'intelligence artificielle, afin d'identifier les informations négatives et filtrer intelligemment les faux positifs parmi vos alertes médias
- regrouper vos données avec celles d'Orbis en une plateforme afin de déceler rapidement un risque et faire remonter plus efficacement l'information
- effectuer des évaluations rapides afin de pouvoir concentrer vos ressources sur les cas qui présentent un risque plus important
- rechercher des conflits d'intérêts et des liens entre des personnes et des entités
- effectuer des évaluations rapides ou des analyses approfondies selon vos besoins
- filtrer instantanément lorsque vous recherchez une entreprise ou une entité par son nom, ce qui vous permet d'avoir un premier aperçu avant même de lancer une évaluation des risques
- définir des alertes flexibles : elles sont faciles à vérifier et à supprimer de votre liste des tâches et vous pouvez définir votre niveau de sensibilité aux changements afin de ne recevoir que les alertes dont vous avez besoin
- déployer une série de modèles prédéfinis, afin de pouvoir commencer à filtrer les entités ou créer votre propre modèle à partir de vos profils de risque
- ajouter des services complémentaires de due diligence renforcée optionnels

## Autres ressources



Webinaire

[bvdfinfo.com/en-gb/powerandcontrol](https://bvdfinfo.com/en-gb/powerandcontrol)



Vidéo

[bvdfinfo.com/en-gb/secondarysanctions](https://bvdfinfo.com/en-gb/secondarysanctions)



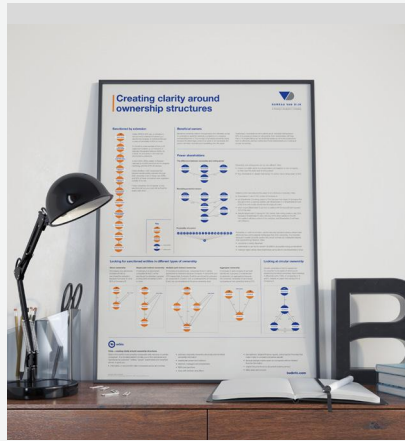
Vidéo

[bvdfinfo.com/en-gb/compliancecatalyst-demo](https://bvdfinfo.com/en-gb/compliancecatalyst-demo)



Livre blanc

[bvdfinfo.com/en-gb/sanctionscompliance](https://bvdfinfo.com/en-gb/sanctionscompliance)



Affiche

[bvdfinfo.com/en-gb/ownershipposter](https://bvdfinfo.com/en-gb/ownershipposter)



Guide de A à Z

[bvdfinfo.com/en-gb/complianceguide](https://bvdfinfo.com/en-gb/complianceguide)

# Contact information

## Afrique du Sud

tél: 27 (0) 11 881 5993  
johannesburg@bvdinfo.com

## Allemagne

tél: 49 (69) 963 665 0  
frankfurt@bvdinfo.com

## Argentine

tél: 54 (11) 4515 6428  
buenosaires@bvdinfo.com

## Australie

tél: 61 2 9270 1499  
sydney@bvdinfo.com

## Autriche

tél: 43 (1) 606 11 96 0  
vienna@bvdinfo.com

## Belgique

tél: 32 2 639 06 06  
brussels@bvdinfo.com

## Brésil

tél: 55 11 2348 5176  
saopaulo@bvdinfo.com

## Chine

tél: 86 10 8541 1200  
beijing@bvdinfo.com

tél: 86 21 6101 0151  
shanghai@bvdinfo.com

## Corée du Sud

tél: 82 2 6138 3753  
seoul@bvdinfo.com

## Danemark

tél: 45 35 1521 50  
copenhagen@bvdinfo.com

## Espagne

tél: 34 91 310 38 04  
madrid@bvdinfo.com

## Émirats arabes unis

tél: 971 4 5039 810  
dubai@bvdinfo.com

## États-Unis

tél: 1 (331) 401 1800  
chicago@bvdinfo.com

tél: 1 (212) 797 3550  
newyork@bvdinfo.com

tél: 1 (415) 773 1107  
sanfrancisco@bvdinfo.com

tél: 1 (202) 908 4200  
washingtondc@bvdinfo.com

## France

tél: 33 1 53 45 46 00  
paris@bvdinfo.com

## Inde

tél : 91 80611 32029  
bangalore@bvdinfo.com

## Italie

tél: 39 02 43 98 22 77  
milan@bvdinfo.com

tél: 39 06 840 4611  
rome@bvdinfo.com

## Hong Kong

tél. 852 2154 3822  
hongkong@bvdinfo.com

## Japon

tél: 813 5775 3900  
tokyo@bvdinfo.com

## Mexique

tél: 5255 5284 2900  
mexico@bvdinfo.com

## Pays-Bas

tél: 31 (0)20 5400 100  
amsterdam@bvdinfo.com

## Portugal

tél: 351 211 528 700  
lisbon@bvdinfo.com

## Royaume-Uni

tél: 44 (0)20 7549 5000  
london@bvdinfo.com

tél: 44 161 829 0760  
manchester@bvdinfo.com

## Russie

tél: 7 495 228 61 51  
moscow@bvdinfo.com

## Singapour

tél: 65 6511 4410  
singapore@bvdinfo.com

## Slovaquie

tél: 421 2 3233 4506  
bratislava@bvdinfo.com

## Suède

tél: 46 8 51 51 04 80  
stockholm@bvdinfo.com

## Suisse

tél: 41 22 567 0660  
geneva@bvdinfo.com

tél: 41 43 547 16 00  
zurich@bvdinfo.com

Pour en savoir plus:  
[bvd@bvdinfo.com](mailto:bvd@bvdinfo.com)  
[bvdinfo.com](http://bvdinfo.com)